

**DÉCISION N° 54 DU 01/10/2018  
MODIFIANT LA DECISION N° 42 DU 28 JUIN 2018  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 41 du 22 juin 2018 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu la décision n° 116 du 28 décembre 2017 portant création du département « Maîtrise des risques et lutte contre la fraude » (DMRLF) et suppression de la mission de lutte contre la fraude (MLF) et de la mission d'accompagnement de la performance (MAP) ;
- Vu la décision Enim n° 42 du 28 juin 2018 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A l'article 5 de la décision n° 42 du 28 juin 2018 susvisée, après « ... Monsieur Laurent ROULET, adjoint au chef du département « maîtrise des risques et lutte contre la fraude»... », est ajoutée l'expression suivante :

*« à Madame Déborah MACALI, responsable du pôle lutte contre la fraude – contrôle interne, ».*

**Article 2** : A l'article 24 de la décision n° 42 du 28 juin 2018 susvisée, l'expression suivante est supprimée :

*« Mme Marie Armelle ELIAS, médecin conseil chef de secteur à l'antenne du SCM à Lorient jusqu'au 31 août 2018, ».*

**Article 3** : Après l'article 15 de la décision n° 42 du 28 juin 2018 susvisée, est ajouté un article 15-1 rédigé comme suit :

**« Article 15-1**

*Délégation est donnée à M. Serge Guillaume, responsable de la mission juridique auprès du sous-directeur, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de leurs attributions citées au chapitre 5.11 de la décision n° 41 du 22/06/2018 portant organisation de l'Enim, à l'exception :*

- des actes réglementaires,*
- des marchés publics,*
- des subventions. »*

**Article 4** : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: [www.enim.eu](http://www.enim.eu), prend effet le lendemain de sa date de publication.

**SIGNÉ**  
**Le Directeur**  
**de l'Etablissement National**  
**des Invalides de la Marine**

**Richard DECOTTIGNIES**